

RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS/MAJEURS PROTÉGÉS

À conserver par le club pendant 10 ans

À COMPLÉTER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR ET / OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR OU D'UN MAJEUR PROTÉGÉ

Je soussigné(e) M/Mme

En qualité de licencié et/ou de représentant légal du licencié

GARANTIES D'ASSURANCE ET/OU D'ASSISTANCE

Je reconnais :

- avoir reçu le dépliant «Notice d'informations Licence Carte Neige» et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffi.fr ou de son courtier d'assurances www.ffi.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur/majeur protégé dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS (voir page 14).

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ / CERTIFICAT MÉDICAL

NB: LES LICENCIÉS LOISIR ET DIRIGEANT MAJEURS NE SONT PAS SOUMIS À L'OBLIGATION DE RENSEIGNER UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ OU DE FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL*

LICENCIÉ MINEUR (TOUS TYPES DE LICENCE)*

J'atteste sur l'honneur :

- avoir renseigné, conjointement avec le licencié mineur, et répondu par la négative, à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-mineur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

LICENCIÉ COMPÉTITEUR MAJEUR*

J'atteste sur l'honneur :

- avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, disponible sur www.ffi.fr/questionnaire-sante-majeur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition

*Cas particulier pour les licenciés, mineurs ou majeurs, pratiquant le biathlon (compétition et loisir) :

J'atteste sur l'honneur :

- avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du BIATHLON («en compétition» le cas échéant)

Le certificat médical devra être fourni chaque saison au club. Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical au cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Uniquement pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés (lorsque la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil)

J'autorise :

- dans le cadre de la réglementation de lutte contre le dopage et en particulier de l'article R. 232-52 du code du sport, tout prélèvement nécessitant une technique invasive sur le mineur pour lequel je suis investi de l'autorité parentale / sur le majeur protégé dont j'assure la protection.

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS BENEVOLES

J'atteste sur l'honneur :

- être encadrant bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du code du sport), officiel fédéral (sont considérés comme tels les juges de compétition, délégués techniques de compétition, traceurs et chronométrateurs) ou intervenir auprès de mineurs
- être exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (au sens de l'article L. 322-1 du code du sport). Sont considérés comme tel tous les présidents, trésoriers et secrétaires des clubs, des comités de ski, des comités départementaux, des ligues régionales et de la fédération ainsi que les directeurs généraux de ces mêmes structures.

Si au moins l'une des deux cases ci-dessus est cochée :

Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'officiel, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives et/ou d'intervenir auprès de mineurs (au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport).

À ce titre, j'ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération française de ski aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

J'autorise :

- La Fédération française de ski à utiliser mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse email) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités et celles qu'elle peut réaliser au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers.
- La Fédération française de ski à transmettre certaines de mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse postale) à des tiers et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

**Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal
(pour les mineurs et majeurs protégés) :**

Le titulaire de la licence Carte Neige peut se mettre en rapport avec le courtier en charge de la gestion des contrats FFS :

Verspieren – LICENCE CARTE NEIGE

1, avenue François Mitterrand
BP 30 200 - 59446 Wasquehal Cedex
E-mail : ffs@verspieren.com
Site web : www.ffi.verspieren.com
Tél. : 03 20 65 40 00

Pour une demande d'assistance, il est impératif de contacter avant toute démarche de retour ou de dépenses entrant dans le champ d'application de la garantie « Assistance rapatriement » :

EUROP ASSISTANCE

Services disponibles **24h/24 et 7j/7**

Par téléphone au 01 41 85 88 03

pour les appels de France métropolitaine,
ou au +33 1 41 85 88 03 pour les appels de l'étranger

Par email : medical@europ-assistance.fr

**IMPORTANT : ne pas omettre de rappeler
votre numéro de licence Carte Neige.**

**Pour toute autre demande,
vous pouvez contacter les services de la Fédération :**

Pôle Vie Fédérale au 04.50.51.98.75 - contact@ffi.fr

EUROP ASSISTANCE

Europ Assistance, société anonyme
au capital de 48 123 637 €,
entreprise régie par le Code des
assurances, immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de Paris
sous le numéro 451 366 405,
sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris.

ALLIANZ IARD

Entreprise régie par le Code des
Assurances
Société anonyme au capital
de 991 967 200 euros
Siège social : 1, cours Michelet – CS
30051
92076 Paris La Défense Cedex
542110291 RCS NANTERRE
N° d'agrément : 542110291
N° de TVA intracommunautaire :
FR 76 542 110 291 (facture)
Matricule ACPR 402 0200
SIRET : 542 110 291 04757
N° LEI : 96950017XUD776A1HP65

VERSPIEREN

Société anonyme à conseil
d'administration au capital de 1 000
000 euros
321 502 049 RCS Lille Métropole.
Siège social : 1, avenue François
Mitterrand 59290 Wasquehal
Immatriculée au Registre des
intermédiaires en assurance [Orias]
sous le n° 07 001 542. www.oriass.fr.

Les sociétés EUROP ASSISTANCE,
ALLIANZ et Verspieren sont
contrôlées par l'ACPR, Autorité de
contrôle prudentiel et de résolution :
4, place de Budapest - CS 92459 -
75436 Paris Cedex 09.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

2 rue René Dumont
Meythet
74960 Annecy

